

Demande déposée le 17/07/2024 et complétée le 17/07/2024		N° DP 068 302 24 F0030	
Par :	Monsieur Pellis Michael		
Demeurant à :	19 Rue du Pont d'aspach 68520 SCHWEIGHOUSE THANN	Surface de plancher:	m ²
Sur un terrain sis à :	19 Rue du Pont d'Aspach 68520 Schweighouse-Thann 302 38 646	Surface de plancher antérieure :	m ²
Nature des Travaux :	Panneaux solaires	Surface de plancher nouvelle :	m ²

Le Maire de la Ville de Schweighouse-Thann

VU la déclaration préalable présentée le 17/07/2024 par Monsieur Pellis Michael,

VU l'objet de la déclaration :

- Pour la pose de panneaux solaires ;
- sur un terrain situé 19 Rue du Pont d'Aspach ;
- pour une surface de plancher créée de 0 m² ;

VU le Code de l'Urbanisme, notamment ses articles L 421-1 et suivants,

VU l'affichage en mairie en date du 17/07/2024 de l'avis de dépôt,

VU le PLU approuvé le 04.07.2017, modifié le 12.12.2019,

ARRETE

Article 1 : La présente déclaration préalable fait l'objet d'une décision de non opposition.

Fait à Schweighouse-Thann, le
Le Maire,

06 AOUT 2024


LEHMANN Bruno



NOTA BENE : Le terrain est concerné par l'aléa retrait gonflement des argiles (aléa faible).

La présente autorisation peut être le fait générateur de taxes d'urbanisme. Si tel était le cas, un avis d'imposition vous sera transmis ultérieurement par les services de l'Etat.

La présente décision est transmise au représentant de l'Etat dans les conditions prévues à l'article L.2131-2 du code général des collectivités territoriales.